

Loi

Générale

modern

Loi n° 9/78 portant adhésion de la République à la Ligue Arabe.

n° 9/78

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
1 février 1978

Numéro JO
n° 5 du 13/03/1978

Date du numéro
13 mars 1978

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

.

Article 1er

L'adhésion de la République de Djibouti à la Ligue Arabe est approuvée.

Article 2

Est approuvée également le rapport du ministre des Affaires Étrangères.

Article 3

La présente loi sera exécutée comme loi d'État et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti.